

nération universelle, de la joie & de la prospérité qui en doivent être le fruit, nous n'ayons pour notre part, qu'une affreuse calamité, & la perte de ce que nous avons de plus cher au monde. Si, faute d'héritiers, nous ne pouvons plus nous flatter de transmettre le dépôt des observances régulières, qu'on nous permette au moins de le conserver nous-mêmes jusqu'au dernier moment, de terminer paisiblement notre carrière, dans l'asile que nous avons choisi.

Mais la conservation de notre maison ne seroit qu'un bienfait illusoire : que dis-je, ce seroit pour elle un malheur pire que la destruction, si l'on nous forçoit d'en ouvrir indifféremment les portes à ceux qui, revêtus du même habit que nous & liés par les mêmes engagements, n'auroient ni les mêmes habitudes, ni les mêmes goûts, ni les mêmes sentimens que nous. Ce mélange forcé d'esprits hétérogènes, auroit bientôt banni de notre maison l'ordre & la paix qui y regnent ; le séjour en deviendroit insupportable aux gens de bien : cette déplorable association les contraindroit de desfrer, de solliciter eux-mêmes la suppression d'un monastere, dont ils demandent aujourd'hui la conservation avec tant d'instance. Ainsi, que vos décrets, en frappant une multitude d'établissmens religieux, assez insensibles pour ne pas redouter la mort, assez aveugles peut-être pour la desfrer, épargnent notre maison ; puisque son existence nous est infiniment chere, & que vous n'avez pas plus la volonté que le pouvoir de faire des malheureux. Mais en la sauvant du naufrage, laissez lui une entiere liberté de remplir sa premiere & plus essentielle destination, qui a toujours été de recueillir de nos diverses provinces, les religieux qui voudroient remplir avec plus d'exaëtitude, les devoirs qu'ils ont voués aux pieds des autels, & de repousser constamment ceux qui seroient ennemis de la subordination & de la régularité.

Nous sommes avec un très-profond respect,

Vos très-humblés & très-obéissans serviteurs,
les religieux Dominicains du noviciat général, rue du Bacq.

A Paris, ce 12 Novembre 1789.

Signés, F. Louis Breymand, prieur. F. Adrien Le Roi, sous-prieur, maître des novices, &c. &c. &c.

En ce moment je reçois la *Requête des Religieuses carmelites de France*, écrite encore avec plus d'énergie; je la ferai connoître l'ordinaire prochain.